

## ANNEXE 2 • TABLEAUX DES GARANTIES

	Niveau Chêne Confort (hors Alsace-Moselle)		
	Remboursements Régime de base	Remboursements Complémentaire santé FNAROPA	Total
<b>HOSPITALISATION</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	80 à 100 % BR	0 à 20 % BR 150 % BR	100 % BR 150 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	80 à 100 % BR	0 à 20 % BR (TA) 150 % BR (TA)	100 % BR (TA) 150 % BR (TA)
Chambre particulière (secteur conventionné ou non)	-	50 €/jour limité à 60 jours/an puis 25 € illimité(1)	50 €/jour limité à 60 jours/an puis 25 € illimité(1)
Forfait hospitalier	-	100 % du forfait	100 % du forfait
<b>TRANSPORT</b>	65 % BR	35 % BR	100 % BR
<b>SOINS MEDICAUX</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	60 à 70 % BR	100 à 110 % BR	170 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	60 à 70 % BR	30 à 40 % BR	100 % BR
<b>PHARMACIE</b>			
Vignettes blanches, bleues, oranges	15 à 65 % BR	35 à 85% BR	100 % BR
Vaccins non pris en charge	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
Pharmacie sur prescription non prise en charge (2)	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
<b>DENTAIRE</b>			
Soins dentaires	70 % BR	30 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires remboursées	70 % BR	80 % BR	150 % BR
Parodontologie	-	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire
Implants dentaires	-	Crédit de 200 €/an/bénéficiaire	Crédit de 200 €/an/bénéficiaire
<b>PROTHESES</b>			
Prothèses auditives	65 % BR	85 % BR + crédit de 150 €/oreille/bénéficiaire	150 % BR + crédit de 150 €/oreille/bénéficiaire
Gros et petit appareillage	65 à 100 % BR	50 à 85 % BR	150 % BR
<b>OPTIQUE</b>			
Monture	65 % BR	Plafond reportable (3) de 150 €, jusqu'à 300 € la 6 <sup>ème</sup> année	Plafond reportable (3) de 150 €, jusqu'à 300 € la 6 <sup>ème</sup> année
Verres unifocaux	65 % BR	35 % BR + crédit de 200 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 200 €/an/bénéficiaire
Verres progressifs et multifocaux	65 % BR	35 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire
Lentilles acceptées par le régime de base	65 % BR	35 % BR + crédit de 100 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 100 €/an/bénéficiaire
Lentilles refusées par le régime de base	-	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire
<b>CURES THERMALES ACCEPTEES</b>			
Traitements et honoraires	70 % BR	80 % BR	150 % BR
Transport et hébergement	65 % BR	85 % BR	150 % BR
<b>ACTES DE PREVENTION (conformément à l'arrêté du Ministère de la Santé du 8 juin 2006)</b>			
• Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition (4) • Acte d'ostéodensitométrie	60 à 70 % BR	30 à 40 % BR	100 % BR
<b>DIVERS</b>			
Forfait « actes lourds » 18 euros	-	100 % du forfait	100 % du forfait
<b>GARANTIE ASSISTANCE INCLUSE</b>			
<b>GARANTIES SUPPLEMENTAIRES</b>			
Ostéopathie, chiropractie, étiothérapie (2)	-	25 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire	25 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire
Chirurgie de l'œil non prise en charge (chirurgie réfractive par laser) (2)	-	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire

Niveau Chêne Confort (Alsace-Moselle)			
	Remboursements Régime de base	Remboursements Complémentaire santé FNAROPA	Total
<b>HOSPITALISATION</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	100 % BR	- 150 % BR	100 % BR 150 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	100 % BR	- 150 % BR (TA)	100 % BR 150 % BR (TA)
Chambre particulière (secteur conventionné ou non)	-	50 €/jour limité à 60 jours/an puis 25 € illimité(1)	50 €/jour limité à 60 jours/an puis 25 € illimité(1)
Forfait hospitalier	100 % du forfait	-	100 % du forfait
<b>TRANSPORT</b>			
	100 % BR	-	100 % BR
<b>SOINS MEDICAUX</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	90 % BR	80 % BR	170 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	90 % BR	10 % BR	100 % BR
<b>PHARMACIE</b>			
Vignettes blanches, bleues, oranges	80 à 100 % BR	0 à 20 % BR	100 % BR
Vaccins non pris en charge	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
Pharmacie sur prescription non prise en charge (2)	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
<b>DENTAIRE</b>			
Soins dentaires	90 % BR	10 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires remboursées	90 % BR	60 % BR	150 % BR
Parodontologie	-	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire
Implants dentaires	-	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire
<b>PROTHESES</b>			
Prothèses auditives	90 % BR	60 % BR + crédit de 150 €/oreille/bénéficiaire	150 % BR + crédit de 150 €/oreille/bénéficiaire
Gros et petit appareillage	90 à 100 % BR	50 à 60 % BR	150 % BR
<b>OPTIQUE</b>			
Monture	90 % BR	Plafond reportable (3) de 150 €, jusqu'à 300 € la 6 <sup>ème</sup> année	Plafond reportable (3) de 150 €, jusqu'à 300 € la 6 <sup>ème</sup> année
Verres unifocaux	90 % BR	10 % BR + crédit de 200 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 200 €/an/bénéficiaire
Verres progressifs et multifocaux	90 % BR	10 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire
Lentilles acceptées par le régime de base	90 % BR	10 % BR + crédit de 100 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 100 €/an/bénéficiaire
Lentilles refusées par le régime de base	-	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire	Crédit de 100 €/an/bénéficiaire
<b>CURES THERMALES ACCEPTEES</b>			
Traitements et honoraires	90 % BR	60 % BR	150 % BR
Transport et hébergement	65 % BR	85 % BR	150 % BR
<b>ACTES DE PREVENTION (conformément à l'arrêté du Ministère de la Santé du 8 juin 2006)</b>			
• Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition (4) • Acte d'ostéodensitométrie	90 % BR	10 % BR	100 % BR
<b>DIVERS</b>			
Forfait « actes lourds » 18 euros	100 % du forfait	-	100 % du forfait
<b>INCLUDE</b>			
<b>GARANTIES SUPPLEMENTAIRES</b>			
Ostéopathie, chiropractie, étiothérapie (2)	-	25 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire	25 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire
Chirurgie de l'œil non prise en charge (chirurgie réfractive par laser) (2)	-	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire

BR : Base de remboursement.

TA : Tarif d'Autorité ;

(1) Sauf en psychiatrie : 50€/jour limité à 60 jours/an ;

(2) remboursement sur présentation d'un justificatif de règlement ;

(3) Plafond optique reportable : en cas d'absence de consommation du forfait monture, ce dernier est majoré les années suivantes jusqu'au doublement la 6<sup>ème</sup> année. La majoration est accordée si aucune dépense optique n'est réalisée sur l'année précédente. Dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice civil suivant sa souscription, l'adhérent dispose d'une majoration de son plafond optique de 15 %. Si l'absence de consommation se poursuit, la majoration augmente dans les conditions suivantes :

• Première année complète : garantie initiale = 1

• N+1 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,15

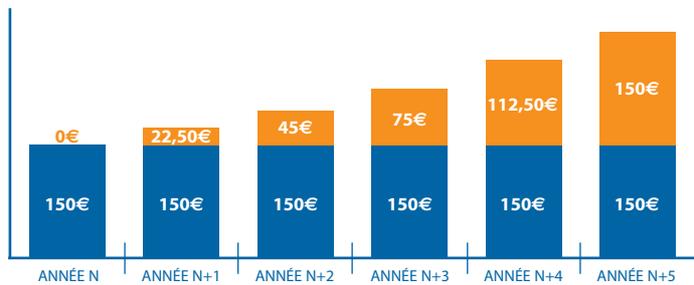
• N+2 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,30

• N+3 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,50

• N+4 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,75

• N+5 : garantie initiale majorée de 15 % = 2

Dès qu'une dépense d'optique entraîne un remboursement et quel que soit son montant, la plafond est ramené l'année suivante au montant initial.



(4) pour les personnes de plus de 50 ans.

Niveau Chêne Confort Plus (hors Alsace-Moselle)			
	Remboursements Régime de base	Remboursements Complémentaire santé FNAROPA	Total
<b>HOSPITALISATION</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	80 à 100 % BR -	0 à 20 % BR 300 % BR	100 % BR 300 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	80 à 100 % BR -	0 à 20 % BR (TA) 300 % BR (TA)	100 % BR (TA) 300 % BR (TA)
Chambre particulière (secteur conventionné ou non)	-	75 €/jour limité à 60 jours/an puis 50 € illimité(1)	75 €/jour limité à 60 jours/an puis 50 € illimité(1)
Forfait hospitalier	-	100 % du forfait	100 % du forfait
<b>TRANSPORT</b>	65 % BR	35 % BR	100 % BR
<b>SOINS MEDICAUX</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	60 à 70 % BR	250 à 260 % BR	320 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	60 à 70 % BR	180 à 190 % BR	250 % BR
<b>PHARMACIE</b>			
Vignettes blanches, bleues, oranges	15 à 65 % BR	35 à 85% BR	100 % BR
Vaccins non pris en charge	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
Pharmacie sur prescription non prise en charge (2)	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
<b>DENTAIRE</b>			
Soins dentaires	70 % BR	30 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires remboursées	70 % BR	80 % BR	150 % BR
Parodontologie	-	Crédit de 200 €/an/bénéficiaire	Crédit de 200 €/an/bénéficiaire
Implants dentaires	-	Crédit de 300 €/an/bénéficiaire	Crédit de 300 €/an/bénéficiaire
<b>PROTHESES</b>			
Prothèses auditives	65 % BR	235 % BR + crédit de 300 €/oreille/bénéficiaire	300 % BR + crédit de 300 €/oreille/bénéficiaire
Gros et petit appareillage	65 à 100 % BR	200 à 235 % BR	300 % BR
<b>OPTIQUE</b>			
Monture	65 % BR	Plafond reportable (3) de 200 €, jusqu'à 400 € la 6 <sup>ème</sup> année	100 % BR + plafond reportable(3) de 200 €, jusqu'à 400 € la 6 <sup>ème</sup> année
Verres unifocaux	65 % BR	35 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire
Verres progressifs et multifocaux	65 % BR	35 % BR + crédit de 300 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 300 €/an/bénéficiaire
Lentilles acceptées par le régime de base	65 % BR	35 % BR + crédit de 150 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 150 €/an/bénéficiaire
Lentilles refusées par le régime de base	-	Crédit de 150 €/an/bénéficiaire	Crédit de 150 €/an/bénéficiaire
<b>CURES THERMALES ACCEPTEES</b>			
Traitements et honoraires	70 % BR	230 % BR	300 % BR
Transport et hébergement	65 % BR	235 % BR	300 % BR
<b>ACTES DE PREVENTION (conformément à l'arrêté du Ministère de la Santé du 8 juin 2006)</b>			
• Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition (4) • Acte d'ostéodensitométrie	60 à 70 % BR	30 à 40 % BR	100 % BR
<b>DIVERS</b>			
Forfait « actes lourds » 18 euros	-	100 % du forfait	100 % du forfait
<b>GARANTIE ASSISTANCE</b>		<b>INCLUDE</b>	
<b>GARANTIES SUPPLEMENTAIRES</b>			
Ostéopathie, chiropractie, étioopathie (2)	-	45 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire	45 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire
Chirurgie de l'œil non prise en charge (chirurgie réfractive par laser) (2)	-	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire

<b>Niveau Chêne Confort Plus (Alsace-Moselle)</b>			
	<b>Remboursements Régime de base</b>	<b>Remboursements Complémentaire santé FNAROPA</b>	<b>Total</b>
<b>HOSPITALISATION</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	100 % BR	- 300 % BR	100 % BR 300 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Frais de soins et de séjour • Dépassements d'honoraires	100 % BR	- 300 % BR (TA)	100 % BR 300 % BR (TA)
Chambre particulière (secteur conventionné ou non)	-	75 €/jour limité à 60 jours/an puis 50 € illimité(1)	75 €/jour limité à 60 jours/an puis 50 € illimité(1)
Forfait hospitalier	100 % du forfait	-	100 % du forfait
<b>TRANSPORT</b>			
	100 % BR	-	100 % BR
<b>SOINS MEDICAUX</b>			
Secteur <b>conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	90 % BR	230 % BR	320 % BR
Secteur <b>non conventionné</b> : • Consultations, visites ou actes techniques des généralistes et spécialistes • Actes d'imagerie médicale, radiologie • Analyses, examens de laboratoire • Auxiliaires médicaux	90 % BR	160 % BR	250 % BR
<b>PHARMACIE</b>			
Vignettes blanches, bleues, oranges	80 à 100 % BR	0 à 20 % BR	100 % BR
Vaccins non pris en charge	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
Pharmacie sur prescription non prise en charge (2)	-	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire	Crédit de 40 €/an/bénéficiaire
<b>DENTAIRE</b>			
Soins dentaires	90 % BR	10 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires remboursées	90 % BR	60 % BR	150 % BR
Parodontologie	-	Crédit de 200 €/an/bénéficiaire	Crédit de 200 €/an/bénéficiaire
Implants dentaires	-	Crédit de 300 €/an/bénéficiaire	Crédit de 300 €/an/bénéficiaire
<b>PROTHESES</b>			
Prothèses auditives	90 % BR	210 % BR + crédit de 300 €/oreille/bénéficiaire	300 % BR + crédit de 300 €/oreille/bénéficiaire
Gros et petit appareillage	90 à 100 % BR	200 à 210 % BR	300 % BR
<b>OPTIQUE</b>			
Monture	90 % BR	Plafond reportable (3) de 200 €, jusqu'à 400 € la 6 <sup>ème</sup> année	Plafond reportable (3) de 200 €, jusqu'à 400 € la 6 <sup>ème</sup> année
Verres unifocaux	90 % BR	10 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 250 €/an/bénéficiaire
Verres progressifs et multifocaux	90 % BR	10 % BR + crédit de 300 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 300 €/an/bénéficiaire
Lentilles acceptées par le régime de base	90 % BR	10 % BR + crédit de 150 €/an/bénéficiaire	100 % BR + crédit de 150 €/an/bénéficiaire
Lentilles refusées par le régime de base	-	Crédit de 150 €/an/bénéficiaire	Crédit de 150 €/an/bénéficiaire
<b>CURES THERMALES ACCEPTEES</b>			
Traitements et honoraires	90 % BR	210 % BR	300 % BR
Transport et hébergement	65 % BR	235 % BR	300 % BR
<b>ACTES DE PREVENTION (conformément à l'arrêté du Ministère de la Santé du 8 juin 2006)</b>			
• Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition (4) • Acte d'ostéodensitométrie	90 % BR	10 % BR	100 % BR
<b>DIVERS</b>			
Forfait « actes lourds » 18 euros	100 % du forfait	-	100 % du forfait
<b>GARANTIE ASSISTANCE</b>			
<b>INCLUDE</b>			
<b>GARANTIES SUPPLEMENTAIRES</b>			
Ostéopathie, chiropractie, étiothérapie (2)	-	45 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire	45 €/séance limité à 4/an/bénéficiaire
Chirurgie de l'œil non prise en charge (chirurgie réfractive par laser) (2)	-	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire	Crédit de 250 €/œil/an/bénéficiaire

BR : Base de remboursement.

TA : Tarif d'Autorité ;

(1) Sauf en psychiatrie : 50€/jour limité à 60 jours/an ;

(2) remboursement sur présentation d'un justificatif de règlement ;

(3) Plafond optique reportable : en cas d'absence de consommation du forfait monture, ce dernier est majoré les années suivantes jusqu'au doublement la 6<sup>ème</sup> année. La majoration est accordée si aucune dépense optique n'est réalisée sur l'année précédente. Dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice civil suivant sa souscription, l'adhérent dispose d'une majoration de son plafond optique de 15 %. Si l'absence de consommation se poursuit, la majoration augmente dans les conditions suivantes :

• Première année complète : garantie initiale = 1

• N+1 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,15

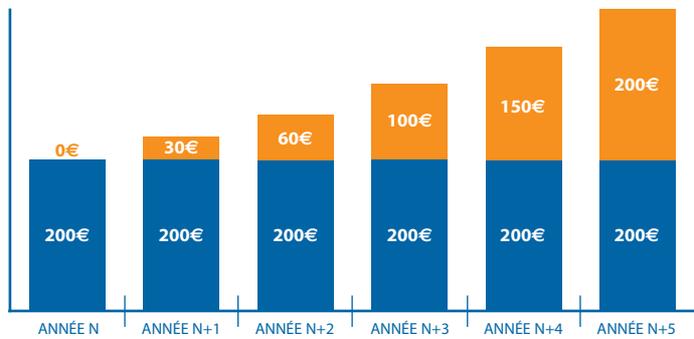
• N+2 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,30

• N+3 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,50

• N+4 : garantie initiale majorée de 15 % = 1,75

• N+5 : garantie initiale majorée de 15 % = 2

Dès qu'une dépense d'optique entraîne un remboursement et quel que soit son montant, la plafond est ramené l'année suivante au montant initial.



(4) pour les personnes de plus de 50 ans.